

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00008

Numéro SIREN : 434 166 286

Nom ou dénomination : 2 H + M

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2021 sous le numéro de dépôt 5216

SARL 2 H+M

241 Avenue du Grand Verger

73 000 CHAMBERY

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

CONCERNANT LA TRANSFORMATION

DE LA SARL 2 H+M

EN SAS

(le présent rapport comporte 3 pages)

A C S

EXPERTISE COMPTABLE — COMMISSARIAT AUX COMPTES

CHAMBERY

Siège social:

19 Montée Hautebise

73000 CHAMBERY

Tél. 09 53 01 30 01

E-Mail: jomarcou@alpconseils.com

■ SARL au capital de 550 000 € ■ RCS Chambéry B 483 826 459 ■ SIRET 483 826 459 00024 ■ NAF 6920 Z ■

■ Membre de l'Ordre des Experts Comptables — LYON ■ Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes — CHAMBERY ■

SARL ACS
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

CHAMBERY

19 Montée Hautebise
73000 CHAMBERY
Tél. 09 53 01 30 01
E-mail : jomarcou@alpconseils.com

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation de la SARL 2 H+M, qui nous a été confiée par une Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce en date du 31 Mai 2021, et en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

A cet effet, nous avons effectué nos interventions sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation, à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance, et d'évaluation ; elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Notre mission concernant cette opération de transformation, a été effectuée sur la base du bilan au 31/12/2020. Ce bilan a été arrêté par la Gérance sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Les pièces justificatives de nos contrôles sont :

- Comptes annuels clos au 31/12/2020,
- Dossier de travail de l'expert-comptable,
- Pièces justificatives comptables et juridiques,
- Projet d'assemblée générale relatif à la décision de transformation,
- Projet de statuts modifiés.

Nous nous sommes assurés que les évènements intervenus durant la période intercalaire entre la date d'établissement des comptes annuels et la date du présent rapport n'étaient pas de nature à remettre en cause significativement le montant des capitaux propres, et notamment qu'aucune assemblée décidant d'une distribution de dividende n'ai été réunie.

301

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société au 31/12/2020 se caractérise par les éléments suivants :

- Un chiffre d'affaires qui s'élève à 301 205 € sur 12 mois, alors qu'il était de 352 427 € sur les 12 mois de l'exercice précédent.
- Un résultat net de 459.40 € contre 954.10 € sur l'exercice précédent.
- Une situation nette de 8 853.19 € pour un capital social de 4 390.00 €.

La situation nette arrêtée à la date du rapport se décompose comme suit :

Capital social :		4 390.00 €
Réserve Légale :	+	439.00 €
Autres Réserves :	+	3 564.79 €
Le résultat s'élève à :	-	459.40 €
Soit une situation nette de :	+	8 853.19 €

L'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer afin d'approuver le projet transformation de la société en SAS.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas identifié d'avantages particuliers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Chambéry, le 15 Juin 2021
Jacques-Olivier MARCOU
Commissaire aux Comptes
SARL ACS

